

## Mise en place, suivi et contrôle qualité des secteurs

**LA MISE EN PLACE** peut se faire avec le client, de façon à définir précisément les locaux d'intervention.

Cette visite fait l'objet d'une **étude technique**, permettant de déterminer la nature exacte des prestations à accomplir, et les heures d'intervention.

Pour le bon déroulement des travaux à effectuer, tous les codes d'accès, ainsi que les clés devront être fournies avant tout début des travaux.

Les règles de sécurité seront notifiées aux salariées intervenant sur les sites, ainsi que les consignes à respecter.

Le nom et numéros des téléphones des principaux responsables ou des sociétés de gardiennage ou télésurveillance intervenant sur les sites, devront être remis à l'entreprise S.O.N.I.T., qui les utilisera en cas d'incidents.  
( *S.O.N.I.T. garantie le client de la plus grande discrétion sur ces données* )

---

**LE SUIVI** des secteurs se fera journalièrement, les heures de visite restant à discrétion des responsables de l'entreprise S.O.N.I.T.

Ce suivi journalier a pour but de vérifier et de maintenir le niveau de qualité mis en place, et de chercher tout ce qui pourrait permettre une amélioration de la prestation.

---

**LE CONTROLE QUALITÉ** des secteurs se fera avec le client ou son représentant, dans la moyenne de deux visites par mois, pour procéder à un « contrôle qualité » des sites d'intervention.

Ces contrôles qualités s'assurent du bon fonctionnement des travaux, et le respect du cahier des charges.

A la fin de chaque contrôle, un compte-rendu sera notifié en deux exemplaires, dont un remis au client ou à son représentant.

L'autre exemplaire sera conservé par S.O.N.I.T. pour une utilisation en réunion interne avec le responsable des secteurs.